



Avis

Loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés

Il est porté à la connaissance du public que la demande de modification non-substantielle N° 1/20/0403 a été introduite auprès du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable en vue de l'obtention d'une autorisation d'exploitation dans le cadre de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés :

Demandeur : **Hein Déchets s.à.r.l**

Objet : **Modification des conditions de l'autorisation (1/18/0360)**

Emplacement : **Quai de Moselle 3, Bech-Kleinmacher**

Remerschen, le 27 mars 2023

Le Collège des bourgmestre et échevins,
Michel Gloden, Jean-Paul Muller, Tom Weber

